

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 6 mai 2011 portant dissolution de la brigade territoriale
de Saint-Sauveur-Lendelin (Manche)**

NOR : IOCJ1107161A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Saint-Sauveur-Lendelin (Manche) est dissoute à compter du 1^{er} juin 2011. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Coutances, de Lessay et de Périers (Manche) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Coutances, de Lessay et de Périers (Manche) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de la gendarmerie nationale :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saint-Sauveur-Lendelin	Camprond Hauteville-la-Guichard La Ronde-Haye Le Lorey Le Mesnilbus Montcuit Monthuchon Munville-le-Bingard Saint-Aubin-du-Perron Saint-Michel-de-la-Pierre Saint-Sauveur-Lendelin Vaudrimesnil	(dissolution)
Coutances	Bricqueville-la-Blouette Camberton Courcy Coutances Nicorps Saint-Pierre-de-Coutances Saussey	Bricqueville-la-Blouette Camberton Camprond Courcy Coutances Hauteville-la-Guichard Le Lorey Montcuit Monthuchon Nicorps Saint-Pierre-de-Coutances Saussey
Lessay	Anneville-sur-Mer Bretteville-sur-Ay Créances Geffosses La Feuillie Laulne Lessay Millières Pirou Saint-Germain-sur-Ay Saint-Patrice-de-Claids Vesly Angoville-sur-Ay	Anneville-sur-Mer Bretteville-sur-Ay Créances Geffosses La Feuillie Laulne Lessay Millières Munville-le-Bingard Pirou Saint-Germain-sur-Ay Saint-Patrice-de-Claids Vesly Angoville-sur-Ay
Périers	Baupte Feugères Gonfreville	Baupte Feugères Gonfreville

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
	Gorges Le Plessis-Lastelle Marchésieux Nay Périers Saint-Germain-sur-Sèves Saint-Jores Saint-Martin-d'Aubigny Saint-Sébastien-de-Raids	Gorges La Ronde-Haye Le Mesnilbus Le Plessis-Lastelle Marchésieux Nay Périers Saint-Aubin-du-Perron Saint-Germain-sur-Sèves Saint-Jores Saint-Martin-d'Aubigny Saint-Michel-de-la-Pierre Saint-Sauveur-Lendelin Saint-Sébastien-de-Raids Vaudrimesnil